



Les nouvelles règles du mouvement : un saut vers la flexibilité et l'opacité

Suite à la parution de la note ministérielle et aux deux réunions à la DSDEN 50, les organisations syndicales, membres de la CAPD et du CTSD, ont manifesté leurs fortes désapprobations face aux bouleversements imposés par le ministère qui ne laisse la porte ouverte à la négociation que sur quelques points.

L'intersyndicale sera reçue le mercredi 13 mars en audience par la DASEN afin de défendre nos revendications. C'est pourquoi, dans cette période de « négociation » nous vous invitons à signer cette pétition de l'intersyndicale SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, Sud Education et FNEC-FP-FO.

Les règles du mouvement seront validées au CTSD du 22 mars. Un maximum de signatures devra être récolté pour cette date ! Nous adresserons à la DSDEN un pointage régulier du nombre de signataires.

	Ce que veut imposer l'administration	Les revendications de l'Intersyndicale
1^{ère} liste de vœux	Limitation de la liste de vœux principale à 30 vœux.	Passage de 30 à 40 vœux sur la liste principale comme le prévoit la note de service ministérielle.
Nouveau type de poste : TITULAIRE DE SECTEUR	Création de postes de Titulaires secteurs (TS), postes fractionnés rattachés à une tête de poste virtuelle.	Affecter les TS sur des têtes de postes réelles correspondant à leur résidence administrative.
	Possibilité de composer ces postes de TS sur une zone géographique étendue (3 circonscriptions limitrophes de la tête de poste.)	Composer ces postes à partir de fractions disponibles sur une zone de taille réduite (environ 1/4 de circonscription).
2^{ème} liste de vœux pour les personnels à mobilité obligatoire	Obligation de saisir 7 vœux géographiques : ce qui revient à postuler sur les 2/3 du département avec affectation à titre définitif.	Limiter cette saisie obligatoire à 1 vœu géographique (comme le prévoit la note de service). Conserver le principe d'une affectation à titre provisoire pour ces vœux subis.
	Découpage du département en 3 zones géographiques (BEC Nord, BEC Centre, BEC Sud) avec 4 vœux pédagogiques par zone.	Conserver le découpage en 12 zones mouvement pour limiter les déplacements kilométriques des collègues
BARÈME	La refonte du barème pour la mise en place d'une bonification pour rapprochement de conjoint ou pour la garde alternée d'enfant.	Si l'ordre proposé par le ministère semble acceptable, nous voulons que : - la bonification pour handicap assure une priorité absolue, - conserver à l'AGS un équilibre respectable entre la bonification de carte scolaire et l'ancienneté de service
PARITARISME	Évincer les syndicats lors des opérations de mutations : règles du mouvement discutées en CTSD (et non plus en CAPD), postes de TS construits sans contrôle des syndicats...	Rendre aux élu.e.s de la CAPD leurs prérogatives tant en matière d'élaboration des règles du mouvement que dans le contrôle d'un fonctionnement équitable des mutations.

**Je signe la pétition en ligne.
C'est ici !**

Je signe la pétition en version papier à renvoyer scannée par mail à (au choix)

snudifo50@gmail.com

education.sud.manche@wanadoo.fr

50@se-unsu.org

sgen50@wanadoo.fr

snu50@snuipp.fr

[illegible]